

## COMMUNIQUÉ

---

Diffusion immédiate

### **COVID-19 : trois ordres professionnels concluent une entente pour optimiser les soins de santé**

Montréal, le 2 avril 2020 – Le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) ainsi que l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) annoncent qu'ils ont conclu une entente permanente qui permettra dorénavant aux ergothérapeutes et aux physiothérapeutes d'attribuer à leurs patients un nouvel appareil d'aide à la mobilité ou d'autoriser le remplacement de celui-ci sans avoir à requérir une ordonnance ou une autorisation écrite de la part d'un médecin spécialiste. Ainsi, à la suite de leurs évaluations, leurs clientèles pourront avoir accès directement à des fauteuils roulants, des cannes ou des marchettes.

Cette mesure a été mise en place en collaboration avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Dans le contexte actuel de pandémie, les trois ordres professionnels se réjouissent que la RAMQ ait donné rapidement suite à cette mesure qui faisait déjà l'objet de discussions entre les organisations concernées. Elle permettra assurément aux ergothérapeutes ainsi qu'aux physiothérapeutes de contribuer à optimiser l'efficacité des soins et des services de santé dispensés par le personnel soignant à la population.

« Cette mesure aura un effet bénéfique d'abord pour les patients, mais aussi chez les professionnels de la santé qui leur viennent en aide. Nous nous devons d'explorer toutes les solutions possibles afin de limiter la propagation du virus. Plus nous unissons nos compétences, plus les soins offerts aux patients se bonifient », a affirmé le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège.

« À l'instar des médecins, les ergothérapeutes et les physiothérapeutes sont aussi sur la ligne de front pour combattre la pandémie. Ces mesures mises en place leur permettront d'apporter une aide encore plus grande à la population dans un contexte où chacune des ressources professionnelles doit être utilisée au meilleur de ses capacités », a déclaré M. Denis Pelletier, président de l'OPPQ.

« Dans ce contexte d'urgence sanitaire, je salue la collaboration et l'agilité de tous les acteurs concernés pour l'aboutissement de ce dossier. Cette décision est dans l'intérêt du public et permettra d'assurer la juste utilisation des compétences des ergothérapeutes en la matière, et ce, au bénéfice des personnes vulnérables concernées », a conclu M. Alain Bibeau, président de l'OEQ.

Enfin, la RAMQ travaille à l'élaboration des modalités que devront suivre ces professionnels de la santé pour actualiser l'entente conclue. Des précisions suivront dans les meilleurs délais afin que cette mesure puisse être mise en œuvre rapidement.

**À propos du Collège des médecins du Québec**

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

**À propos de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a pour mission d'assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement de ces deux professions.

**À propos de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec**

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a comme mission d'assurer la protection du public. À cet effet, l'Ordre encadre l'exercice de la profession et soutient le développement des compétences des ergothérapeutes favorisant ainsi la qualité des services. L'Ordre valorise également l'ergothérapie dans l'intérêt du public.

-30-

Renseignements : Leslie Labranche  
Relationniste de presse  
Collège des médecins du Québec  
Ligne médias : 514 933-4179 / Courriel : [media@cmq.org](mailto:media@cmq.org)

Denis Pelletier  
Président  
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec  
Cellulaire : 819 574-9800 / Courriel : [dpelletier@oppq.qc.ca](mailto:dpelletier@oppq.qc.ca)

Catherine Roberge  
Chargée des communications  
Ordre des ergothérapeutes du Québec  
Cellulaire : 514 916-0744 / Courriel : [robergec@oeq.org](mailto:robergec@oeq.org)